FO Agriculture

Union des Syndicats Force Ouvrière du Ministère chargé de l'Agriculture et de ses Etablissements publics

A Paris, le 2 juin 2016

Compte-rendu du comité technique ministériel du 2 juin 2016

Ce comité était présidé par Valérie METRICH-HECQUET, Secrétaire générale du MAAF.

Force Ouvrière était représentée par : Patrice MAITRE, Jean-Claude LEBOSSE, Michel DELMAS, Christine HEUZE, Stéphane TOUZET, Nora KELLER, Gisèle VIMONT, Jean-Noël BREGERAS

Réponses de l'administration

Budget 2016 et PLF 2017

Dans le cadre de la gestion du titre II la revalorisation du point d'indice (4M€), l'application du PPCR et le RIFSEEP sont financés en 2016. Les ratios pro/pro sont maintenus en 2016 et 2017 pour les IAE (11%) et les Attachés%(7,5 %).

Dans le cadre de la préparation du PLF 2017, la baisse de 2 % annoncée par le Premier ministre s'applique en partie pour le MAAF. En effet, les missions d'éducations et la politique alimentaire restent prioritaires. En conséquence les effectifs resteront stables en 2017.

FO reste cependant très inquiète de constater dans bon nombre de services du MAAF et chez les opérateurs, la fermeture continuelle de postes à l'occasion de départ en retraite ou de mobilité et ce indépendamment de la charge de travail à assurer.

Services économie agricole (SEA) en DDT(M) au bord de l'implosion.

En réponse aux déclarations liminaires des organisations syndicales et particulièrement de celle de **FO**, la présidente du CTM, indique avoir connaissance de deux courriers au ministre et de 5 motions des personnels faisant état des difficultés des SEA. Le directeur adjoint de la DGPE, rappelle les principales modalités du plan d'action dans le SEA :

- mise en œuvre du comité de suivi des SEA,
- mise en place d'une rubrique internet pour faciliter la diffusion des documents d'information.

Il précise également que le 27 mai dernier les aides aux bovins allaitants (ABA) et aides aux bovins laitiers (ABL) ont été versées aux exploitants agricoles à hauteur de 700 millions d'euros.

Puis il présente le nouveau calendrier opérationnel transmis aux DDT le 30 mai dernier et, selon ses dires, élaboré conjointement entre l'ASP, la DGPE et les SEA.

Le DGPE adjoint rappelle les enjeux des paiements fixés au plus tard le 10 septembre 2016 et précise que ce calendrier doit être tenu pour le paiement des aides 2015. Enfin il informe que la campagne 2016 sera marquée par la mise en œuvre d'un apport de trésorerie remboursable (ATR) avant le paiement définitif des aides prévues pour le premier trimestre 2017.

FO est intervenue en rappelant que ce changement de calendrier est le énième, que depuis la fin de l'année 2015, les agents des SEA des DDT(M) ne cessent de relayer des informations en permanente évolution : paiement des aides fin 2015 puis à la fin du premier trimestre 2016 puis avant le 30 juin 2016 … puis avant le 10 septembre 2016. A quand le prochain calendrier ? Les agents ne savent plus quoi dire aux exploitants sur les dates effectives de paiement.

Le respect de ce nouveau calendrier va nécessiter de nouveaux gros efforts pour les agents pendant la période estivale.

FO a indiqué que pendant cette période les effectifs seront au mieux de 50 % dans les structures et qu'il n'est pas question que les agents des SEA soient pénalisés pour la prise de leurs congés (déjà programmés).

Ce calendrier était attendu. Il arrive un peu tard pour permettre aux services de s'organiser correctement (recrutement des vacataires et calibrage du nombre, gestion des congés).

FO rappelle, enfin, que la campagne 2016 a toujours été annoncée comme devant être une "année normale" alors que celle-ci débute déjà avec un report d'un mois de la date limite de télé déclaration et la confirmation de la mise en œuvre d'une ATR 2016. Ce qui signifie un nouveau surcroit de travail pour les agents des SEA. Il faut en conséquence reconnaître qu'il ne s'agit plus d'une situation conjoncturelle mais bien d'un problème structurel.

Secrétariat FO Agriculture
Site de Marmilhat - 16b rue Aimé Rudel
63370 Lempdes - Tél. 04 73 42 16 99
E-mail foagriculture@agriculture.gouv.fr

Secrétaire général FO Agriculture
76 avenue André Malraux - 57000 METZ
Tél. 03 55 74 10 12
E-mail patrice.maitre@agriculture.gouv.fr

Permanence Paris Tél. 01 49 55 40 05

www.fo-agriculture.fr

La réponse de l'administration se limite à confirmer que ce calendrier doit être tenu au vu des enjeux mais que les congés d'été des agents ne sauraient en aucun cas remis en cause tout en indiquant qu'il est de la responsabilité des DDT et chef de service des SEA d'assurer la continuité de service.

Contrôles et enquêtes en agriculture - Accroissement des tensions entre les agriculteurs et les agents des services de l'État - Recrudescence d'incidents

L'administration admet une augmentation préoccupante du nombre d'incidents lors des contrôles (19 depuis le début de l'année.). Elle confirme que la note de service « agression » doit être appliquée. Elle a été faite pour prévenir et diminuer les risques actuels Enfin l'administration demande qu'aucun incident ne soit occulté localement qu'il fasse l'objet d'une information au niveau de l'administration centrale.

FO demande la convocation d'un CHSCT Ministériel sur ce sujet.

L'administration nous répond favorablement.

Points à l'ordre du jour

1 - Approbation du PV du CTM du 14 avril 2016

Après modifications, il a été approuvé à l'unanimité

2 - Retour sur l'enquête parlementaire portant sur les conditions d'abattage des animaux de boucherie dans les abattoirs français

Suite aux images chocs sur les conditions d'abattage dans les abattoirs de boucherie et de volaille, une enquête parlementaire a été diligentée sur la protection animale. Tous les abattoirs ont été inspectés à la demande du Ministre. 5 % des abattoirs ont présenté des anomalies graves, ce qui est anormal !
Cette commission d'enquête a reçu tous les acteurs (ministre, DGAL et certaines OS à leur demande dont FO). Cette commission semble avoir confiance dans le dispositif mis en œuvre, la contrainte sur les moyens fera que l'on s'orientera sur une analyse de risque.

Le DGAL précise que les moyens seront accrus dans les petits abattoirs, que la commission d'enquête veut préconiser la surveillance vidéo, qu'il convient de poursuivre en cas d'infractions caractérisées et que la hiérarchie se doit de soutenir systématiquement les équipes d'inspections.

FO a déploré que quand les collègues en abattoirs sont trop peu nombreux et/ou en surcharge de travail, c'est la protection animale qui en fait les frais par rapport aux missions relatives à la production et à la sécurité alimentaire.

Commentaires de FO : nous avons affirmé que les situations dénoncées par des associations de protection animale étaient des situations extrêmes, qui ne représentaient pas l'immense majorité des abattoirs. La baisse des effectifs depuis 2005, n'est pas sans conséquences dans le travail au quotidien des équipes, néanmoins elle n'explique pas tout.

Nos collègues prioritairement impliqués sur les missions ante et post mortem, se sentent démunis sur la protection animale. Devant la pression des abatteurs et parfois le manque de soutien de la hiérarchie, ils peuvent hésiter à poursuivre, en particulier sur le bien-être animal.

Une analyse de risque, bien maitrisée, pourra limiter au maximum des actes répréhensibles, mais ne pourra pas prévenir certains types de comportement. Le risque « zéro » n'existe pas !

Sur la surveillance vidéo, il ne nous appartient pas de nous prononcer sur l'aspect réglementaire de la question (responsabilité des abatteurs, utilisations par les services de contrôles, surveillance permanente des employés…).

Elles ne peuvent être utiles que pour la surveillance des mauvais traitements, l'efficacité des dispositifs de contention des animaux et uniquement pour le champ visuel qu'elles couvrent. Pour ce qui concerne le contrôle de l'efficacité de l'anesthésie, elles n'apportent rien à notre connaissance.

3 - Présentation de la NS relative au temps de travail des agents exerçant leurs fonctions en abattoirs de volaille

L'ensemble des OS demandent que le temps de travail soit identique dans tout type d'abattoirs, c'est à dire 32 heures. Nous demandons que le projet de circulaire soit amendé en ce sens.

L'administration nous répond favorablement d'autant plus que les effectifs depuis deux années sont stabilisés.

Commentaire de FO : le bon sens l'a emporté ! FO s'est énormément investie sur ce dossier à fort enjeu pour l'ensemble de nos collègues en abattoirs. C'est aussi une reconnaissance de fait de l'importance des missions de contrôle officiel en abattoirs de volailles.

L'esprit initial de la circulaire de 2001, sur les horaires en abattoirs, avait reconnu la pénibilité, les horaires décalés, la faible attractivité de ces établissements. De plus, les conditions d'inspection ont beaucoup évolué dans les abattoirs de volaille et pas toujours dans le bon sens.

Nous nous réjouissons de cette écoute au final de l'administration et nous nous félicitons de cette victoire syndicale.

4 - Point information sur le décroisement des emplois du MAAF réalisant des missions du MEEM

La 2e phase est en cours. Pour l'instant 2 agents n'ont pas voulu décroiser. Une solution sera trouvée.

Pour la 3e phrase, il conviendrait de vérifier les effectifs dont le MAAF a réellement besoin pour effectuer les missions forestières et agro-environnementales. Les formations forêt et eau seront renforcées pour les IAE à AgroSup Dijon et à l'ENGEES de Strasbourg.

Le régime RIFSEEP du MEEM sera appliqué aux agents décroisés et nous avons la garantie du maintien indemnitaire.

Une 1e réunion bilan MAAF-MEEM sera organisée avant le 15 juillet avec les OS.

Commentaire de FO :
Nous sommes inquiets, pour le MAAF, des pertes de compétences dues au décroisement. Nous demandons pour le moins une enquête sur les besoins du MAAF en services déconcentrés. Nous avons noté çà et là des difficultés avec l'application des droits syndicaux et nous remercions pour l'aide que pourra nous apporter le SRH.

5 - Point d'information sur la réforme territoriale

Pour l'instant il n'y a pas de demande de prime d'accompagnement à la réorganisation régionale de l'État (PARRE). Cela devrait commencer à partir de l'année prochaine.

19 demandes d'indemnité de départ volontaire (IDV) nous sont parvenues. 7 sont instruites, 6 ont été refusées pour question d'âge d'ouverture des droits, les autres sont en cours d'instruction.

Au sujet de la mutualisation des moyens de fonctionnement, pour l'instant rien n'est décidé. Il convient d'être prudent, l'enseignement agricole est exclu et nous souhaitons exclure les moyens des services déconcentrés.

Commentaire de FO :
Nous souhaitons vraiment que notre administration se penche sur les effets négatifs de la réforme concernant les catégories C. Ils sont en réelle souffrance et se sentent oubliés par leur hiérarchie au niveau de leur mobilité, promotion....

Ils ne trouvent plus de sens à leur métier avec des pertes évidentes de compétences qui correspondent au sentiment d'être rétrogradés dans leurs missions.

Pour l'enseignement, FO dénonce que le dialogue social n'est pas bon dans les régions fusionnées et rappelle que la proximité sur le terrain est indispensable.

Pour les autres catégories, les déplacements augmentent et la fatigue avec. Nous sommes sur des formes d'isolement qui se mettent en place inexorablement.

6 - Projet de NS relative au régime juridique applicable aux agents contractuels du MAAF

Suite à la demande des OS se projet sera revu définitivement au prochain CTM du 7 juillet et tient compte, dores et déjà de la loi déontologie.

FO demande que la fiche 11, sur les rémunérations, soit revue.

Par exemple, si la rémunération est inférieure au SMIC, une indemnité différentielle est prévue, mais elle ne serait pas prise en compte pour la retraite ?

Le SRH précise que pour les contractuels, toute la rémunération compte pour le calcul de la retraite.

7 - Questions diverses FO

- ***Soutien et protection juridique des agents dans le cadre de leurs missions :***
  L'administration compte beaucoup sur la note de service du 20 avril sur les agressions. Sur les 19 incidents signalés, 13 ont eu lieu lors d'un contrôle sur le terrain, 3 téléphoniquement, une verbale et 2 dans l'enseignement.

  La protection juridictionnelle a été engagée pour 14 agents. L'administration demande le dépôt de plainte et le signalement systématiquement.

  FO précise que des collègues subissent des pressions pour que les contrôles soient plus « souples ». Nous demandons de ne pas en tenir compte et d'exiger des instructions écrites.

  FO est bien sûr là aussi à l'écoute des collègues qui rencontreraient des difficultés.

- ***Requalification de C en B en 2016, Liste d'aptitude. Est-il prévu un examen professionnel ?***

- ***PPCR : mise en place dans notre ministère pour les cat. A et notamment les autres corps que les attachés (enseignants, filière FR…)***

  Une communication spéciale sera faite par le syndicat FO de l'enseignement agricole sur ces 2 points.

8 - Réponses aux autres questions diverses

- Le directeur adjoint de la DGER annonce un accord cadre entre l'association des Régions de France (ARF) et le ministère sur la **formation par apprentissage et la formation pour adultes**. Le protocole national débouchera sur des accords tripartites entre les EPLFPA, les autorités académiques et les Régions. Ils pourraient porter sur la sécurisation des bâtiments, l'aide à la coopération internationale des CFA, des CFPPA et des exploitations.

- Une modification de la loi en cours vise à permettre l'exonération de charges sociales « Fillon » pour les **ouvriers des ateliers technologiques et exploitations agricoles** (qui sont de droit privé). De plus, le prochain projet de loi de finance de la Sécurité sociale pourrait voir la mise en œuvre de la prise en charge d'une partie de la mutuelle pour ces ouvriers.
- La bascule au RIFSEEP s'impose à l'ensemble des employeurs publics, y compris pour les **agents gagés** quelque soit leur catégorie, sans consultation du CA.
- La transposition obligatoire de l'éducation nationale à l'enseignement agricole de la mise en œuvre du **temps de service des enseignants** est confrontée à des difficultés et retardée du fait de particularités statutaires au MAAF. **FO** se réjouit que cette transposition ne soit pas programmée pour la rentrée 2016.
- Le Président de la République a annoncé le 19 mai la transformation des contrats des accompagnants des élèves en situation de handicap (**AESH**). Cela vise d'abord l'éducation nationale et devra être transposé à l'enseignement agricole. 25 à 30 ETP supplémentaires sont ajoutés à chaque rentrée.
- La GIPA s'applique aux agents contractuels de toutes catégories, après 4 ans.
- Rappel concernant le **régime indemnitaire des lauréats** des concours : la prime est servie à 75% pour les lauréats de concours interne, 100% pour les déprécarisés. Les lauréats des concours externes ne reçoivent pas de prime.

Vos représentants FORCE OUVRIÈRE

Retrouvez notre déclaration liminaire sur notre site

Suivez toute l'actualité sur notre site : *fo-agriculture.fr*